# Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 mars 2025

 Membres en exercice :
 15

 Présents :
 9

 Votants :
 10

 Pour :
 10

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

DCM N°14/2025

7-5

Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID: 004-210400131-20250327-2025DCM14-DE

---- L'an deux mille vingt-cinq le **27 mars 2025** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 18 mars 2025

#### Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, ARMINGOL Elisabeth, WEBER Hélène

4 absents excusés: SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, LERDA Serge,

**WALCZAK** Franck

2 absents: ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas

1 pouvoir : LERDA Serge à AVINENS René

Secrétaire de séance : ROBERT Frédéric

### **OBJET: Subvention aux associations 2025**

---- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues.

### ---- Après en avoir délibéré à la majorité, Le Conseil Municipal :

> **<u>DECIDE</u>** l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025 ainsi qu'il suit :

Libellé Associations	2024	2025	(*) Pour	(*)Abstentions
COOPERATIVE SCOLAIRE (USEP)	3000	3000	10	
Comité des Fêtes		1500	10	
Gymnastique volontaire (AGVA) d'AUBIGNOSC	800	800	9	1 (Mme ARMINGOL)
U.S.C.A.P.	600	600	10	
Association d'aide à domicile « Le Temps des Cerises »	450	450	10	
Société de Chasse « La Bécasse » d'AUBIGNOSC	400	400	10	
Chorale « la clé des chants »	400	400	9	1 (Mme TURCAN)
Association Les Amarines / Patrimoine	400	400	10	
Ass. le Point Rencontre / Epicerie Solidaire	350	350	10	
Ass. Les Restos du cœur	300	300	10	
Ass. « Parlaren Lis Aup »	150	150	10	
Association Lou Jardinoun de l'Aouro	200	200	10	

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME, Le maire.

14

Le secrétaire de séance,

René AVINENS

Frédéric ROBERT

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

<sup>-</sup> carine sous a responsamine le caracter executive de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie
dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.